

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 10 novembre 2015

• **En présence de :**

DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
CULQUIN Brigitte, échevin délégué
HOYAUX Pascal, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre
DI RUPO Elio, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
D'ANTONIO Lucien, Bourgmestre
GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

Excusés : DEBIEVE Jean-Claude, MOUREAUX Christian

Convention avec la Défense – Formation AMU des militaires

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, article 63, alinéa 1er, 7° et alinéa 2 ;

Considérant que la Direction de la Formation et de la Prévision de la Zone a communiqué au Collège un projet de convention-cadre entre la Zone et le Ministère de la Défense en vue de la participation d'ambulanciers militaires aux missions de la Zone dans le cadre de leur formation ;

Que cette participation favorise l'échange d'expériences et de connaissances entre le personnel opérationnel de la Zone et leurs pairs militaires ;

Que les termes de cette convention ont été concertés avec les organisations syndicales ;

Considérant que la conclusion d'une convention par la Zone nécessite, au regard de l'article 63, alinéa 2 de la loi du 15 mai 2007, l'autorisation du Conseil ;
Qu'il y a donc lieu d'autoriser le Président du Collège à signer la convention annexée à la présente délibération;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : D'autoriser le président du Collège zonal à signer la convention annexée à la présente délibération.

Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Jonathan HOBE**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Jonathan HOBE

Jacques GOBERT